

morte. Sa première solution était la suivante, et je cite:

... Comment pouvons-nous assurer à la population de Montréal le meilleur service possible d'ici le 31 mars.

Cette première question fondamentale que pose le ministre dans sa lettre n'est, encore une fois, qu'une politique à court terme. Il lui importe actuellement de savoir comment on va distribuer le courrier d'ici au 31 mars. Il ne se préoccupe pas de savoir comment on va assurer un service postal efficace, mais de ce qui va arriver d'ici le 31 mars.

Cependant, les employés désirent savoir ce qui va arriver non seulement d'ici le 31 mars, mais aussi après cette date.

Quant à la deuxième question posée par le ministre, elle se lit comme il suit:

Deuxièmement, comment pouvons-nous assurer de l'emploi au plus grand nombre possible d'employés actuels, la priorité étant donnée aux 162 hommes possédant plus de cinq ans de service.

Troisièmement, quelles sont les meilleures ententes possibles pouvant être conclues avec le Centre afin d'admettre le reste des employés à des programmes de recyclage pour lesquels ils seront rémunérés?

J'élimine la troisième, parce que la liste de ceux qui désirent bénéficier des cours de recyclage est déjà très longue. Étudions alors la deuxième question.

A première vue, cette question me semblait valable. La façon d'assurer une certaine sécurité d'emploi, au moins à ceux qui ont cinq ans d'expérience ou plus, soit à 162 employés, valait, à mon avis, la peine d'être étudiée. Alors, j'ai fouillé dans des dossiers et j'ai découvert quelque chose que je désire porter à l'attention du ministre, savoir un communiqué de presse de la CSN, daté du 5 février 1969. Le communiqué, évidemment, a été remis aux journaux et le ministre a dû en recevoir une copie, de même que tous les députés. A mon avis, il vaut la peine, ce soir, au cours de ce débat d'urgence, d'en prendre connaissance. En le lisant, j'ai constaté que j'avais raison quand je prétendais qu'il s'agissait de politique à court terme et que la deuxième proposition du gouvernement était inacceptable. Il s'agit du conflit relatif à la société *Rod Service Ltd.* Le communiqué se lit ainsi:

Par suite, le ministère des Postes, d'une part, a fait savoir au Syndicat qu'il reprenait ces services à son compte mais, d'autre part, a demandé des soumissions à trois contracteurs, dont *Rod Service Ltée*, pour les adjudger à nouveau.

Monsieur l'Orateur, si l'on fait un parallèle, on constate que c'est bien ce qui arrive actuellement dans le conflit relatif à la société *G. Lapalme Inc.*

Je continue la citation:

Une chose est certaine: le résultat net de toutes ces manœuvres est que 111 mises à pied ont été annoncées hier par la compagnie au syndicat, dont 38 sur la livraison spéciale et 12 sur la livraison mobile.

Pendant le conflit qui a éclaté à Montréal, en août 1968, 111 mises à pied ont été annoncées au syndicat. Celui-ci a donc été pris au dépourvu. Il y était préparé d'une certaine manière mais, de toute façon, n'ayant pas les moyens de lutter contre un ministre qui fait fi des consultations et des négociations, il ne peut rien. On se souvient de la fameuse alerte d'août 1968.

Ces mêmes employés étaient alors menacés de perdre leur emploi. Cette année, ils se heurtent exactement au même problème.

Je poursuis la citation:

Ainsi, la chaîne commence à tourner:

...dit la CSN. Et elle avait raison, car elle avait prévu que son communiqué pourrait encore servir cette année.

Le 5 février, la CSN disait, et je cite:

... 111 employés perdent leur emploi, demain d'autres le perdront. Quand les 420 membres du Syndicat seront-ils dans la rue?

Voilà la question que posait la CSN, le 5 février, dans un communiqué de presse, et, aujourd'hui, le problème du ministère des Postes est de savoir ce que l'on fera de ces employés.

Je ne voudrais pas abuser du temps dont je dispose, mais il me semble que le problème actuel était prévisible. Il me semble, en dépit du peu de connaissances que je possède en ce domaine, que si le ministre des Postes avait été plus conciliant, s'il avait fait plus d'efforts au cours des négociations, s'il avait pris la peine de se déranger au lieu de toujours convoquer les autres à son bureau et s'il était allé rencontrer les employés, ou tout au moins les dirigeants syndicaux, bref, s'il avait tenu compte des représentations faites en 1969, peut-être pourrait-il comprendre le drame qui se joue à Montréal.

Monsieur l'Orateur, les ministériels nous accuseront peut-être de faire de la politique sur cette question, mais si nous nous mettons à la place de ces employés menacés d'être mis à pied, nous serons à même de constater que le ministère applique une politique à courte vue, quant à la gestion de son personnel, et que le présent conflit aurait pu être évité.

Cela ne veut pas dire nécessairement que tous les torts doivent lui être imputés, mais il demeure que si le ministre est honnête, il devra faire son *mea culpa*, car il est le principal responsable de ces mises à pied.

J'estime que ce conflit prendra de plus en plus d'envergure, malgré les mesures extraor-